



## **Prix européen 2012 pour le nouveau villageois**

Distinction européenne pour le développement rural et le nouveau villageois

du

**Association européen pour le développement rural et le nouveau villageois**

sous le thème

**« Sur la piste de l'avenir »**

Le 12<sup>e</sup> concours concernant le prix européen pour le nouveau villageois veut mettre en évidence toutes les activités et initiatives particulièrement remarquables et les primer en tenant compte de leur contexte économique et culturel. Le critère prioritaire consiste en ce que les mesures mises en place répondent au « modèle de l'ARGE (association européenne pour le développement rural et le nouveau villageois) pour un développement durable des villages européens et des communes rurales », destiné à renforcer les perspectives des espaces ruraux et à contribuer à rehausser la qualité de vie villageoise des habitants. La devise du concours « Sur la piste de l'avenir » encourage particulièrement les villages, les communautés rurales et les alliances communales en Europe qui s'engagent dans des processus « Bottom up » pour rencontrer les défis actuels de leurs espaces de vie à l'aide de projets visionnaires, créatifs et durables et de lancer de cette façon un développement moderne et orienté vers l'avenir.

### **Critères de jugement**

#### A. ORIENTATION ET STRATÉGIES

1. Vision
2. Durabilité
3. Globalité

#### B. METHODES

1. Information et communication
2. Initiative propre et participation des citoyens
3. Accompagnement du processus par des experts/expertes
4. Coopération et réseaux

#### C. CONTENUS

1. Renforcement d'une agriculture et sylviculture respectueuse de l'environnement et du paysage culturel
2. Gestion responsable des ressources et utilisation compatible avec l'environnement et avec les ressources naturelles des matières premières renouvelables

3. Maintien et développement d'établissements d'approvisionnement de proximité et de possibilités d'activités professionnelles typiques locales vues également sous l'angle de chaînes régionales de plus-value
4. Développement de l'habitat en respectant les contraintes économiques, écologiques et sociales
5. Revitalisation du bâti ancien à protéger et les bâtisses nouvelles de qualité
6. Création de structures sociales contemporaines et de qualités socioculturelles
7. Renforcement de l'identité et de la prise de conscience des habitants
8. Promotion de la capacité et de la motivation des villageois(es) à l'engagement pour la société
9. Forçage de la participation de l'ensemble des générations, des nationalités, des minorités ainsi que des deux sexes à la vie économique, sociale et culturelle

#### D. CONFORMITE DU THEME

##### **Prix**

1. Le vainqueur recevra le « Prix Européen 2012 pour le nouveau villageois ».
2. La distinction suivante qui pourra être décernée à plusieurs participants, est un « Prix Européen pour le nouveau villageois et pour le développement intégré, durable, conforme au thème et de qualité particulière ».
3. Les participants qui ont été cotés positivement dans la majeure partie des critères reçoivent un prix pour des réalisations remarquables dans plusieurs domaines de développement des villages.
4. Les participants qui ont été cotés positivement dans certains domaines du développement villageois obtiennent un prix pour quelques projets de développement particulièrement convaincants.

Les prix ne comportent pas de versement d'argent, mais sont décernés sous forme de plaquettes et de diplômes.

##### **Conditions de participation**

Une seule inscription par état, pays ou région, c.à.d. pour un village, une communauté de commune ou syndicat intercommunal, n'est possible. Toutefois le nombre de 20 000 habitants ne devrait pas être dépassé.

Peuvent participer au concours pour le nouveau villageois et le développement rural, les acteurs politiques compétents ou les conseillers/conseillères des états, pays ou régions, mais également des ONGs, si des requêtes d'inscription officielles ou d'autorités font défaut.

Le droit d'inscription est de :

- 550 € pour localités/communes/communauté de communes ou syndicats intercommunaux des pays membres, des pays ou région de l' Association européenne pour le développement rural et le nouveau villageois.
- 1700 € pour tous les autres candidats

Banque : Raiffeisenbank Niederösterreich-Wien

N° du compte 658 955

Code bancaire 32 000, resp.

IBAN: AT62 3200 0000 0065 8955

BIC/SWIFT: RLNWATWW

## Documentation pour la participation

1. **Formulaire de participation:** Le formulaire d'inscription, digitalisé et imprimé; (à demander s.v.p. auprès de [info@landentwicklung.org](mailto:info@landentwicklung.org)). La version digitalisée est à produire absolument sous forme d'un document WORD de 25 pages au maximum et devrait, si possible, ne pas comporter des parties graphiques d'envergure. Une version PDF-illustrée peut être jointe en complément.
2. **Photos:** Au minimum 5 photos digitales. Personnes, paysage, édifices munis de légendes. Si possible, aussi sous forme digitalisée (parties de textes en document –Word, images en tif, résolution minimum 300 dpi, grandeur totale 4MB par fichier- images), pour la presse et les publications de l'ARGE Landentwicklung und Dorferneuerung.
3. **Affiche:** Le(s) plan(s), photos, explications, graphiques, représentation de la situation initiale (avant) et terminale (après) servant à une meilleure compréhension et convenant comme matériel d'exposition, mais ne couvrant pas plus de deux panneaux de 90/120 cm. SVP pas des panneaux mais des rouleaux transportables. Si possible aussi en version digitalisée (graphiques et tableaux : graphique vectorielle – illustrateur – format eps).
4. **Plans:** Des pièces supplémentaires telles le plan d'occupation du sol, et autres plans officiels, renseignant sur l'actuelle occupation du sol et sur le développement villageois/communal, une carte de l'entité paysagère environnementale à l'échelle 1:50.000 ou 1:25.000 avec lignes de niveau et représentation cartographique des données spatiales de la région (ville la plus proche, villages à proximité, réseau routier, ferroviaire...)
5. **Option:** cartes historiques, notices de presse, information de fond, films vidéo peuvent être joints.

**L'ensemble de la documentation doit être envoyé dans le délai imparti à l'adresse suivante :**

Europäische ARGE Landentwicklung und Dorferneuerung  
Betrifft: Europäischer Dorferneuerungspreis 2012  
Bartensteingasse 4/16  
A-1010 Wien  
E-Mail : [info@landentwicklung.org](mailto:info@landentwicklung.org)

### Dates

6 février 2012:	Date ultime d'envoi du dossier de candidature
mars 2012:	1 <sup>ère</sup> réunion du jury
mai/juin 2012:	Visite des différents groupes de jury de toutes les localités participantes
juin/juillet 2012:	2 <sup>ème</sup> réunion d'évaluation du jury, délibération
21-23 septembre 2012:	Remise du 12 <sup>e</sup> prix européen 2012 pour le renouveau villageois à Vorarlberg, Autriche

## Information

- **Theres Friewald-Hofbauer**, directrice  
Tel.: +43/1/533 84 01-14; Fax: +43/1/533 84 01-20;  
E-Mail: [friewald@landentwicklung.org](mailto:friewald@landentwicklung.org)
- **Gabriele Gober**, secrétaire  
Tel.: +43/1/533 84 01-10; Fax: +43/1/533 84 01-20;  
E-Mail: [info@landentwicklung.org](mailto:info@landentwicklung.org)
- Internet: [www.landentwicklung.org](http://www.landentwicklung.org)